

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie  
-----  
MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
CENTRE DE COORDINATION DES OPERATIONS  
DES URGENCES DE SANTE PUBLIQUE  
-----  
SGI COVID-19  
-----

REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland  
-----  
MINISTRY OF PUBLIC HEALTH  
-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----  
PUBLIC HEALTH EMERGENCY  
OPERATIONS COORDINATION CENTER  
-----  
IMS COVID-19  
-----

LETTRE CIRCULAIRE N° D36-43 /LC/MINSANTE/SG/CCOUSP/GI  
du 20 JUN 2023 relative à la levée des conditions d'entrée aux postes de  
santé aux frontières aériennes, maritimes et terrestres.

### LE MINISTRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE

A

- Mesdames et Messieurs les Délégués Régionaux de la Santé Publique ;
- Mesdames et Messieurs les Chefs de Districts de Santé ;
- Mesdames et Messieurs les Responsables des postes de santé au frontières aériennes, maritimes et terrestres.

A la suite de la levée de l'état d'urgence sanitaire mondiale de la COVID-19, des dispositions en vigueur dans la plupart des pays, et conformément aux orientations du Conseil Scientifique des Urgences de Santé Publique du Cameroun,

J'ai l'honneur de vous instruire la levée sans délai de toutes les mesures sanitaires conditionnant l'entrée sur le territoire camerounais y compris le dépistage systématique et la présentation d'une carte de vaccination contre la Covid 19 aux postes de santé des frontières aériennes, maritimes et terrestres.

Par ailleurs, la sortie du territoire Camerounais en ce qui concerne la COVID-19 ne sera conditionnée que par les exigences du pays de destination.

Aussi, vous saurais-je gré des dispositions utiles que vous prendrez pour une large diffusion et la mise en œuvre immédiate de ces mesures.



*Dr. Manaouda Malachie*